RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: FADE4EAE-BEC1-419B-9365-D5687022F3AE

3X CRISPY
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : [redacted]
987 365 129 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 5 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le cinq août,

Monsieur Loan DURAND,
Demeurant [redacted]

Président et associé unique de la société 3X CRISPY sus-désignée aux termes d'un acte de cession de titres en date de ce jour,

A pris les décisions suivantes :

- **Prise d'acte de la démission du Directeur Général et décision à cet égard,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Arnaud TOUCHELAY de son mandat de Directeur Général à effet de ce jour et, constatant qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général pour l'assister dans ses fonctions de Président, décide de ne pas procéder à son remplacement.

L'associé unique précise qu'il a été convenu d'un commun accord avec Monsieur TOUCHELAY de le dispenser d'exécuter une période de préavis, conformément à l'article 13.2 des statuts.

SECONDE DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal ainsi qu'au cabinet EXCO AVEC sis 20 Cours des Marches de Bretagne - 44190 CLISSON pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signature électronique avancée via le procédé DocuSign

Loan TOUCHELAY
Associé unique Président

DocuSigned by:
[redacted]
776117F32EBF407...